

PROCÉDURE – AFFILIATION

Pour affilier votre club, rendez-vous dans l'espace club, puis cliquez sur l'onglet « club », puis sur l'onglet « affiliation » et activez le club. Cette première activation est indispensable : elle permettra ensuite de valider les nouveaux licencié(e)s. Vous y trouverez le formulaire de demande d'affiliation à télécharger.

Ce document doit être :

- complété intégralement,
- signé obligatoirement par quatre personnes : le Président, le Secrétaire, le Trésorier et le Membre Correspondant,
- accompagné du paiement correspondant (par virement de préférence)
- puis transmettre par mail à sylvie.secretariat@pdl.ffc.fr pour les départements 44-49-72-85 et à c.vignolet@pdl.ffc.fr pour le département 53.

Ces étapes permettront de passer au statut « pré-affiliation 2027 ».

Le club sera alors considéré comme **pré-affilié** par nos services. Cette pré-affiliation permettra au club de recueillir tout type de licence dématérialisée pour la saison 2027 y compris celles des personnes figurant sur l'imprimé d'affiliation.

Lorsque les six licences nécessaires à l'affiliation définitive du club auront été validées (dont celles des personnes figurant sur l'imprimé d'affiliation), le club sera définitivement affilié.

Ces six demandes de licences ou les bordereaux pour les licences dématérialisées doivent nous être adressés avant le 1^{er} décembre 2026 (1) pour que le club soit valablement affilié.

⚠ Pour le moment, toutes les licences, à l'exception des licences "Open et Access" peuvent être renouvelées sous format dématérialisé. En effet, les catégories imposées pour 2027, déterminées en fonction des résultats obtenus en 2026 (classement régional par points) n'ont pas encore été intégrées dans le système informatique.

Un mail sera adressé aux clubs dès que ces catégories auront été intégrées et que le renouvellement des licences "Open et Access" sera disponible.

Pour valider définitivement le club, celui-ci doit obligatoirement disposer d'un minimum de 6 licences dont celles du président, du secrétaire et du trésorier. Pour ces 6 licences, il est demandé 3 licences minimum de dirigeant ou de compétiteur.

Montant de l'affiliation de club ordinaire (2)	253 €
Montant de l'affiliation de club 1 ^{ère} année (2)	153 €
Montant de l'affiliation de vélodrome	50 €

Rappel : la demande d'affiliation n'est pas conditionnée à la tenue de l'Assemblée Générale annuelle du club, doivent y figurer les dirigeants **en place au moment de l'affiliation**, ceux-ci pouvant ensuite être remplacés par d'autres personnes en cas de changement dans la direction du club.

Ce qui change :

Un nouveau champ a été ajouté au formulaire afin de permettre l'enregistrement, dès l'affiliation, du nom du représentant du club pour les Assemblées Générales de la FFC. Le nom renseigné doit correspondre à la personne désignée dans le Procès-Verbal d'Assemblée Générale du club. A défaut, le Président du club sera considéré comme représentant par défaut.

- (1) attention, un club non réaffilié à cette date ne pourra pas s'opposer au départ de ses licenciés
- (2) y compris la cotisation départementale de 53 €